



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

Commission de l'Environnement et Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2014

ORDRE DU JOUR :

Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique luxembourgeoise en relation avec le protocole de Kyoto

- Décision à prendre quant à l'intitulé du débat d'orientation
- Institution d'une sous-commission chargée de préparer le débat d'orientation: dénomination, composition de la sous-commission et désignation d'un président
- Désignation d'un rapporteur
- Organisation des travaux

*

Présents : M. Claude Adam, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, (remplaçant Mme Cécile Hemmen), M. Gusty Graas (remplaçant M. Gilles Baum), M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, membres de la Commission de l'Environnement

Mme Diane Adehm (remplaçant M. Emile Eicher), M. Frank Arndt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser (remplaçant M. Roy Reding), M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter (remplaçant Mme Christiane Wickler), Mme Octavie Modert (remplaçant M. Claude Wiseler), M. Laurent Mosar, membres de la

Commission de l'Economie

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement
M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie

*

**Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique luxembourgeoise
en relation avec le protocole de Kyoto**

Intitulé du débat d'orientation

Sur proposition de Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, il est décidé de retenir l'intitulé suivant : « *Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie* ».

Institution d'une sous-commission chargée de préparer le débat d'orientation

Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose d'instituer une sous-commission composée de deux membres de chaque groupe politique et d'un membre de chaque sensibilité politique. Cette sous-commission permettra de rationaliser les travaux préparatoires au débat d'orientation.

Cette proposition recueille l'assentiment des groupes politiques DP, LSAP et *déi gréng*, ainsi que des sensibilités politiques ADR et *déi Lénk*.

Le groupe parlementaire CSV s'oppose quant à lui à cette proposition et fait valoir qu'au regard de la constellation politique de la Chambre des Députés, il pourrait prétendre à un nombre plus élevé de membres au sein de la sous-commission. Dans ce contexte, il rappelle la suggestion qu'il avait émise lors de la réunion du 28 mai dernier (5 représentants du groupe CSV, 3 représentants du groupe DP, 3 représentants du groupe LSAP, un représentant du groupe *déi gréng*, un représentant de la sensibilité ADR, un représentant de la sensibilité *déi Lénk*), tout en consentant à réduire le nombre de ses représentants à 4 à la condition qu'un député du CSV soit désigné co-rapporteur du débat d'orientation.

Outre ces considérations, le groupe CSV prône l'institution d'une commission spéciale plutôt que d'une sous-commission pour les raisons suivantes :

- une sous-commission est habituellement mise en place en vue de l'examen de dossiers parlementaires très techniques, et non pas en vue de la préparation de débats d'orientation ;
- une question aussi importante que la politique en matière de climat et d'énergie gagnerait en envergure si elle était discutée au sein d'une commission spéciale ;
- étant donné que les sous-commissions ne peuvent prendre aucune décision, il serait nécessaire d'organiser continuellement des réunions jointes entre les commissions de l'Environnement et de l'Economie, engendrant *de facto* un certain immobilisme, ce qui ne serait pas le cas si une commission spéciale était instaurée ;
- un problème supplémentaire pourrait se poser lorsqu'il sera nécessaire d'organiser des réunions jointes avec d'autres commissions parlementaires concernées par les sujets abordés (logement, transports,...).

Suite à un bref échange de vues et à un vote afférent, il est décidé - contre l'avis du CSV - d'instituer une sous-commission des commissions de l'Environnement et de l'Economie chargée de la préparation du débat d'orientation sous rubrique.

Les groupes et sensibilités politiques sont priés de faire connaître dans les plus brefs délais le nom des personnes qui composeront cette sous-commission¹.

Désignation d'un rapporteur

Il est décidé de nommer deux co-rapporteurs, l'un en charge du volet environnemental (Monsieur Henri Kox) et l'autre en charge du volet économique (Monsieur Frank Arndt).

Le groupe parlementaire CSV regrette qu'il n'ait pas été réservé de suite favorable à sa demande de désigner un député du CSV en tant que co-rapporteur du débat d'orientation.

Organisation des travaux

Pour rappel, lors de la précédente réunion, il avait été décidé qu'une proposition écrite serait soumise à discussion au cours de la présente réunion. Cette proposition écrite est reprise en annexe du présent procès-verbal. Sa présentation, par Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, soulève les commentaires suivants :

- Quant au chapitre « Objectif » :
 - o le représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* est d'avis que le bout de phrase « *compte tenu des programmes d'actions existants, des bilans et évaluations des émissions de gaz à effet de serre, de l'accord gouvernemental, du cadre communautaire et international ainsi que des données scientifiques récentes* » fixe un cadre trop restrictif et ne devrait en aucun cas faire référence au programme gouvernemental, afin de préserver l'autonomie de réflexion de la Chambre des Députés. La même remarque vaut pour le point 1. du chapitre « Rédaction du rapport ». Le représentant de la sensibilité politique ADR fait écho à cette remarque ;
 - o l'objectif ne devrait pas se limiter à définir les grandes lignes de la politique climatique et énergétique du Grand-Duché de Luxembourg pour les « *prochaines années* » mais plutôt à l'horizon 2020-2030.
- Quant au chapitre « Organisation des travaux » :
 - o il faudrait en premier lieu s'interroger sur l'opportunité de recourir à une expertise externe, en raison notamment des coûts qui en découleront. Le cas échéant, il faudrait se demander si l'*Institut für ZukunftsEnergieSysteme* de Sarrebruck est le plus approprié et s'il ne faudrait pas plutôt recourir aux services de l'Université de Trèves ;
 - o plusieurs intervenants répètent l'importance de s'entretenir avec des représentants de la société civile ;
 - o la proposition de s'entretenir, dans un premier temps, avec des représentants de *Votum Klima*, de l'UEL et de la Chambre des salariés est accueillie

¹ Note du secrétariat : la composition de la sous-commission est la suivante :

- CSV : MM. Eischen et Schank ;
- DP : MM. Berger et Hahn ;
- LSAP : MM. Arndt et Negri ;
- *déi gréng* : MM. Adam et Kox ;
- ADR : M. Kartheiser ;
- *déi Lénk* : M. Turpel.

favorablement. Le groupe CSV propose cependant d'ajouter à cette liste des responsables du secteur communal ;

- le porte-parole de la sensibilité politique *déi Lénk* propose par ailleurs l'ajout d'associations syndicales, en sus des associations patronales pour le volet industriel ainsi que pour le volet « transports » ;
- les volets « coopération » et « agriculture » font défaut et devraient être ajoutés ;
- il serait bienvenu de s'entretenir également avec le futur commissaire européen en charge de la politique environnementale et énergétique.

- Quant au chapitre « Rédaction du rapport » :

- pour ce qui est de l'évaluation de la situation actuelle (point 2), il serait intéressant de mentionner les pistes déjà entamées par les gouvernements précédents ;
- en ce qui concerne les outils pour la lutte contre les changements climatiques (point 3), il faudrait ajouter des références au secteur de l'agriculture, aux consommateurs ainsi qu'à la prise en compte et la divulgation de la totalité des coûts engendrés par chacune des différentes formes de production énergétique ;
- le volet économique devrait être complété par un chapitre complet relatif à la politique industrielle ;
- il faudrait en outre prévoir un chapitre relatif à la politique de coopération, ainsi qu'un chapitre relatif aux quotas d'émissions.

La proposition écrite jointe en annexe sera donc modifiée en tenant compte des différentes remarques émises ci-dessus et servira de document de travail à la sous-commission chargée de la préparation du débat d'orientation.

*

Les premières réunions de la sous-commission auront respectivement lieu les 30 juin, 7 juillet et 14 juillet 2014, chaque fois à 13h00.

Luxembourg, le 27 juin 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président de la Commission de
l'Environnement,
Henri Kox

Le Président de la Commission de
l'Economie,
Franz Fayot

ANNEXE

Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie du Grand-duché de Luxembourg

Objectif :

1. compte tenu des programmes d'actions existants, des bilans et évaluations des émissions de gaz à effet de serre, de l'accord gouvernemental, du cadre communautaire et international ainsi que des données scientifiques récentes,

définir les grandes lignes pour la politique climatique et énergétique ainsi que le cadre d'action du Grand-duché de Luxembourg pour les prochaines années

2. avis pour définir la position (lux/eu) à prendre lors de la COP 2015 à Paris.

Structure/Durée :

1. Création d'une **sous-commission** des commissions « environnement et économie »
 - 2 membres par fraction
 - 1 membre par sensibilité politique
2. Sous-commission à durée limitée (début 2015)

Organisation des travaux de la sous-commission :

1. Analyse de la situation actuelle moyennant une évaluation de l'efficacité des mesures et instruments existants :
 - ministère du développement durable, économie, logement,
 - expertise externe :
IZES Institut für ZukunftsEnergieSysteme (Saarbrücken)
2. Stakeholder hearings avec échange de vues dans la commission spéciale avec e.a. les intervenants suivants :

Volet énergie/bâtiments : myenergy, Chambre des métiers, Chambre du commerce, chambre des salariés, Chambre des employés privés, Chambre immobilière, Fédération des Artisans, UEL, Öko-Zenter, Caritas, CSDD, OAI, ABBL, SNHBM, CEPS, CGFP, LCGB,

Volet énergie-production/achat/vente : ILR, Enovos, Eida, Eurosolar, Coopérative Junglinster, Fédération des artisans, Mouvement Ecologique, Greenpeace, Caritas, ASTM, OGBL, ULC

Volet transport : MDDI, Chambre de commerce, Min. des Finances, Groupement pétroliers, Mouvement Ecologique,...

Volet industrie : FEDIL, UEL

Volet communal : Syvicol, myenergy, Öko-Zenter, Klimabündnis, MDDI,

Volet 'flexibel mechanism': Action SolidaritéTiers Monde, Votum Klima, MDDI, Min. des Finances,

Proposition :

Votum Klima, UEL (Fedil), Chambres des salariés

Rédaction du rapport

Structure du Rapport proposée (liste non exhaustive)

1. Objectifs au niveau national et cadre communautaire et international (« où veut-on arriver ? »)
 - Les données scientifiques récentes (impacts sur le climat!)
 - Le cadre communautaire et international
 - Les obligations prises
 - L'accord de coalition
2. Evaluation de la situation actuelle (« où en est-on maintenant ? »)
 - Bilan général de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre
 - Plan National d'Allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre
 - Plan national pour une croissance intelligente, durable et inclusive
3. Outils pour la lutte contre les changements climatiques (« comment y arriver? »)
 - Volet communautaire et international
 - Soutien des mesures de réduction et d'adaptation dans les pays en voie de développement
 - Volet économique, compétitivité, sécurité d'approvisionnement, durabilité:
 - la production, l'acquisition et la distribution de l'énergie (le rôle des entreprises à participation étatique)
 - les énergies renouvelables (subventions et aides) (le rôle des coopératives de production d'énergies renouvelables au niveau communal et régional)

- l'efficacité énergétique
 - les ventes de carburants
 - MyEngery GIE:
 - lien entre communes, particuliers, entreprises et l'Etat
(Bilan et évaluation du pacte climat avec les communes)
 - La banque climatique
- Volet transport :
 - la mobilité douce
 - le transport individuel
 - le transport en commun
 - le transport aérien
 - Volet Logement :
 - les subventions: acquisition de logement
 - l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat central
 - l'assainissement énergétique des bâtiments pour personnes privées et bâtiments fonctionnels
 - lutte contre la précarité énergétique
 - Volet Education, Innovation et Recherche:
 - le rôle de l'Université et des centres de recherches
 - l'éducation pour un développement durable
 - Volet Fiscalité
 - la fiscalité verte
4. Conclusion et propositions sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie au Grand-duché de Luxembourg
 5. Avis pour définir la position (lux/eu) à prendre lors de la COP 2015 à Paris.

Débat d'orientation à la Chambre des députés

début 2015